Les recueils d'exercices pour l'enseignement de la grammaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **38 (1909)**

Heft 11

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

fort désagréables. C'est pourquoi, il a paru, depuis longtemps déjà, très désirable de traiter toutes les sociétés sur le même pied, et cela quelle que fût leur activité.

« En présence de telles circonstances et étant donné, d'autre part, l'insuffisance des recettes d'exploitation des chemins de fer fédéraux, nous avons décidé de supprimer à fin avril 1909 les facilités en question en abrogeant entièrement le règlement cité plus haut. Nous vous prions de bien vouloir en prendre note. »

Les Recueils d'exercices pour l'enseignement de la grammaire.

Voilà plus de vingt ans que la méthode intuitive a fait son apparition dans nos classes. Elle bouleversa l'enseignement de la grammaire sur deux points qui lui créèrent des ennemis irréconciliables. Elle supprima le manuel de la main des élèves, la règle devant être déduite d'exemples choisis par le maître. Ce qui fut plus cruel encore, c'est l'abolition du Recueil d'exercices. Le temps ayant fait son œuvre, chacun reconnaît les avantages de la méthode intuitive sur celle dite « expositive ». La voie est incontestablement plus ardue, mais elle offre des ressources exceptionnelles pour le développement des facultés. Les élèves acquièrent des notions plus claires et plus précises. Ils ont la satisfaction bien légitime d'être parvenus, par leurs propres forces, à la découverte de la règle. Le maître qui a donné la leçon a la conviction certaine qu'il a été compris et qu'il y a dans la tête de ses élèves autre chose que des mots. Car, ne l'oublions pas, nous ne sommes pas des professeurs donnant un cours à un auditoire plus ou moins nombreux, et n'ayant pas à s'inquiéter du résultat de la leçon. Prenons pour règle ce proverbe : « Qui va piano va sano ». Nous ne pouvons pas, à l'entrée d'un semestre, partager mathématiquement notre programme et assigner plusieurs mois à l'avance la date d'une leçon. Rappelons-nous que les répétitions sont, à l'école primaire, le chemin qui conduit au succès.

Ce premier avantage, il est vrai, tout le monde se plaît à le reconnaître. Mais voici le point noir. La méthode abandonne le maître à sa propre initiative, et nous pouvons dire maintenant : tant vaut le maître tant vaut la méthode. Pourquoi ne pas adapter l'intuition à nos anciens manuels de gram-

maire ? La chose aurait été possible. Les élèves auraient trouvé dans la grammaire les exercices en rapport avec la règle. La tâche du maître aurait été singulièrement simplifiée. Il aurait eu sous la main les exemples pour la démonstration de sa leçon. Pourquoi vouloir être plus catholique que le Pape ; en d'autres termes, pourquoi dépasser les limites assignées par M. Horner ? En effet, nous lisons dans le *Guide pratique*, page 171, le passage suivant : « Vaut-il mieux se servir d'un manuel ou non ? Tout en évitant l'abus que l'on a fait jusqu'ici du livre, prenons garde de tomber dans l'écueil contraire, en proscrivant tout guide d'une manière absolue. Nous croyons qu'un manuel succinct, comprenant l'énoncé des principales règles avec le tableau des conjugaisons, mais se renfermant dans un programme strictement pratique, pourrait être un guide si non indispensable du moins très utile dans le cours supérieur. Car, sans livre, il est à craindre que le maître ne procède pas avec ordre et suite, ce qui ne manquerait pas de nuire au succès de l'enseignement de la grammaire, lequel réclame une gradation et un enchaînement logiques. »

Comme nous le voyons, celui qui a ressuscité la méthode naturelle du P. Girard n'a jamais banni le manuel de la main du maître. S'il veut utiliser la grammaire pour la préparation de ses leçons, il n'y a là aucun inconvénient. S'il veut utiliser, pour la démonstration de la règle, des exemples empruntés au manuel, afin de s'épargner la peine de les chercher ou de les composer en résumant quelques leçons d'histoire, de géographie ou autres, qu'à cela ne tienne ! Il peut encore, à l'aide de l'intuition, arriver à un brillant résultat. En agissant de la sorte, le maître ne fait du tort qu'à lui-même, car il laisse passer une occasion unique de s'assurer, sans perte de temps, des connaissances de ses élèves. Si ceux qui réclament une grammaire sont sincères, ils ont dû se déclarer satisfaits en parcourant les différents numéros du *Bulletin* dans lesquels a été publié le projet d'appendice grammatical. Ils sont abondamment servis. Les adversaires de la méthode vont-ils enfin désarmer ? Mais, hélas ! il y a encore une question capitale à élucider, question qui leur tient au cœur. Nous voulons parler d'un Recueil d'exercices. Avant d'aborder ce point si important, permettez deux réflexions concernant l'appendice grammatical. Ne pourrait-on pas disposer les matières dans un ordre plus logique, plus naturel ; car, avec la disposition adoptée, nous rencontrerons encore des élèves qui réciteront avec une assurance imperturbable que : bal, carnaval, chacal, régal prennent *s*, au pluriel, ou qu'il y a sept noms en *ou* qui prennent *x*, savoir : bijou, caillou, chou, genou, hibou, joujou,

pou, et qui n'auront pas entendu parler de l'accord du verbe avec son sujet, des règles élémentaires des participes ou du rôle si important des mots invariables : préposition, conjonction et adverbe.

Un plan général des leçons, une distribution raisonnée des différentes matières à étudier, voilà le guide à remettre aux instituteurs. Car, toute la difficulté réside pour les maîtres dans l'enchaînement naturel qu'ils doivent donner à leur enseignement.

Voici la seconde réflexion, toute personnelle, il est vrai, et un peu hasardée peut-être. Va-t-on adosser au livre de l'élève tout cet attirail grammatical? Que l'on y fasse figurer le tableau des conjugaisons au même titre que nous trouvons le livret dans le deuxième cahier de calcul, cela se conçoit, mais c'est tout. Rappelons nous que notre grammaire doit être toute d'observation et de raisonnement, et non plus de définitions et de formules. Que diriez-vous de la personne qui, vous voyant fonctionner à la tête de votre classe, s'en irait voir dans l'annuaire pour s'assurer que vous êtes instituteur.

(A suivre.) C. PLANCHEREL, *inst.*

Bilan géographique de l'année 1908

(Suite et fin.)

Amérique centrale. — En inaugurant à Washington un bureau central pour l'union des républiques espagnoles, le président Roosevelt a fait faire un grand pas vers la sujétion tout d'abord aux petits Etats de l'isthme américain. — Déjà *Porto-Rico* appartient aux Etats-Unis. Les îles *Cuba* et *Saint-Domingue* sont sous leur contrôle. *Haïti* ne tardera pas à les suivre. Le *Mexique* seul résiste à leur ingérence. *Panama* leur appartient.

Restent les cinq républiques de *Guatémala, Honduras, Salvador, Nicaragua, Costa-Rica,* sans cesse en guerre entre elles ou en révolution, par le fait d'ambitions locales et personnelles. L'an dernier, elles ont accepté de soumettre leurs différends à une cour d'arbitrage instituée à Cartago (Costa-Rica) sous les auspices et la garantie des Etats-Unis et du Mexique. Ce qui n'a pas empêché cette année encore des batailles ou des conflits entre le Honduras et le Salvador, entre le gouvernement du Honduras et le consul américain, entre la Colombie et le Panama.

Le canal de *Panama* s'exécute assez rapidement : 30 000 travailleurs,